

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie

Département accompagnement des populations
Dossier suivi par : Estelle Brémaud
Téléphone : 05 57 01 47 11
Courriel : estelle.bremaud@ars.sante.fr

**ANNEXE n° 2 de l'avis d'appel à candidatures
départemental 2019 pour la création de Plateformes
d'Accompagnement et de Répit (PFR)**

Bordeaux, le 31/01/18

Nos réf. :

Vos réf. :

Objet : Bilan des PFR Nouvelle-Aquitaine au 31/01/2018.

Documents de référence :

- **Le cahier des charges PFR :** http://www.fehap.fr/upload/docs/application/pdf/2012-12/dir1/21_7_2011_9_19_50_annexe_1_cahier_des_charges_pfr_110711doc.pdf
- **Le bilan national de l'enquête d'activités 2012 :**
http://www.cnsa.fr/documentation/bilan_enquete_plateforme_de_repit2012.pdf
- L'objectif de cette note est d'étayer les perspectives d'évolution de chacune des plateformes de répit actuellement en fonctionnement en Nouvelle-Aquitaine.

et-département code	et-nofinesset ouverts	et-raison sociale	et-ligne d'acheminement
16	160007779	EHPAD DOMAINE DE BARQUEVILLE	16120 CHATEAUNEUF SUR CHARENTE
17	170018170	ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER - ESCALE	17140 LAGORD
19	190004192	EHPAD BRIVE	19312 BRIVE LA GAILLARDE CEDEX
24	240002337	EHPAD LA MADELEINE	24107 BERGERAC CEDEX
24	240003269	CENTRE DE JOUR LE VERGER DES BALANS	24000 PERIGUEUX
33	330786203	EHPAD COS VILLA PIA	33082 BORDEAUX CEDEX
33	330803669	EHPAD MAISON DE FONTAUDIN	33600 PESSAC
40	400008678	EHPA INSTITUT HELIO MARIN DE LABENNE	40530 LABENNE
40	400780714	EHPAD LEON DUBEDAT	40600 BISCARROSSE
47	470014465	ACCUEIL DE JOUR LA CLE DES SENS	47923 AGEN CEDEX 9
64	640011128	CTRE D'ACCUEIL DE JOUR LES TOURNESOLS	64160 SEVIGNACQ
64	640785671	EHPAD RESIDENCE DES LIERRES	64000 PAU
79	790012595	EHPAD - RESIDENCE POMPAIRAIN	79200 CHATILLON SUR THOUET
86	860012590	LA MAISON BLEUE - ACC. DE JOUR	86100 CHATELLERAULT
87	870016342	ACCUEIL DE JOUR THERAPEUTIQUE	87000 LIMOGES
87	870016359	EHPAD LES 5 SENS	87100 LIMOGES

Landes :

Le département des Landes dispose de 2 PFR qui ne couvrent pas l'ensemble du département.

- PFR EHPAD Léon Dubedat :

La plateforme devra développer son accueil d'aidant de personnes atteintes de MND et couvrir un territoire plus important.

- EHPAD IHM :

Cette PFR est adossée à un AJ de 7 places.

Une vigilance est à noter sur les personnes prises en charge à l'accueil de jour : 15 personnes de GIR 2 y sont accueillies.

L'escale reçoit déjà des aidants de personnes atteintes de MND.

Haute-Vienne :

Le département de la Haute-Vienne dispose de 2 PFR qui couvrent l'ensemble du département.

- PFR EHPAD les 5 sens :

Des éléments financiers devront être communiqués.

- PFR de soutien et de Relais :

La plateforme devra développer son accueil d'aidant de personnes atteintes de MND et couvrir un territoire plus important.

Des éléments financiers devront être communiqués.

Pyrénées Atlantiques :

Le département des Pyrénées Atlantiques dispose de 2 PFR qui ne couvrent pas l'ensemble du département (seulement une partie de Béarn soule).

Le CD va sortir un AAC aide aux aidants sur les zones non couvertes PFR PA PH (conférence des financeurs).

- Les tournesols :

Les financements devront être revus car la MARPA accueille un lit financé sur la PFR. L'ASG devra être repositionnée sur les missions de la PFR et non sur la MARPA.

La PFR devra s'ouvrir sur son territoire.

La plateforme devra développer son accueil d'aidant de personnes atteintes de MND.

- Résidence des lierres :

Les activités devront être plus diversifiées.

La plateforme devra développer son accueil d'aidant de personnes atteintes de MND.

Charente :

Le département de la Charente dispose d'une seule PFR.

- EHPAD Domaine de Baquerville / CH Chateaufort :

Cette PFR est adossée à un AJ de 8 places (projet de porter à 3 porteurs la PFR donc + 10 AJ).

La plateforme devra couvrir un territoire plus important.

Vienne :

Le département de la Vienne dispose d'une seule PFR.

- La maison bleue / CCAS Chatelleraut

L'idée est de positionner les PFR sur les mêmes territoires que les MAIA afin que les deux futures PFR couvrent l'ensemble du département.

Les budgets devront être modifiés car la PFR ne doit pas comptabiliser de frais de siège.

La PFR a pour projet d'étendre son offre à des aidants de personnes atteintes de MND.

Dordogne :

Le département de la Dordogne dispose de 2 PFR. Elles ne couvrent pas l'ensemble du département mais elles y travaillent.

- Le verger des balans :

La PFR devra élargir son offre à des aidants de personnes atteintes de MND.

- EHPAD La madeleine :

La PFR devra étendre son offre à des aidants de personnes atteintes de MND.

Des activités pour le couple et aidant-aidé devront être développées.

Deux-Sèvres :

Le département des Deux-Sèvres dispose d'une seule PFR.

- Résidence Pompairan :

Les financements de la plateforme devront être précisés. (ex : financement de 0.5 temps de coordination de la plateforme + actions collectives à 57 000€/an, « coopération CIAS de Parthenay à 26 000€/an...).

La PFR ne propose pas, pour l'heure, de répit à domicile (relayage).

Charente-Maritime :

Le département de la Charente-Maritime dispose d'une seule PFR.

- L'escale :

La PFR devra préciser son personnel et temps dédié (ETP), ainsi que le financement de son activité.

La PFR devra élargir son offre à des aidants de personnes atteintes de MND.

Gironde :

Le département de la Gironde dispose de 2 PFR qui ne couvrent pas l'ensemble du territoire.

- Villa Pia :

La PFR devra préciser ses activités et développer son offre à des aidants de personnes atteintes de MND.

- EHPAD Maison de Fontaudin :

Ràs.

Lot-et-Garonne :

Le département des Deux-Sèvres dispose d'une seule PFR.

- Accueil de jour la clé des sens :

Cette PFR est gérée par l'association REGAIN Coordination qui est un acteur phare du maintien à domicile des personnes âgées en Lot-et-Garonne. Des éléments financiers sur le fonctionnement de la plateforme seront à demander.

Corrèze :

- EHPAD de Brive :

Aucune donnée d'activité n'a été remontée de la part de la direction départementale. L'échange téléphonique avec la direction départementale n'a pas eu lieu.

Synthèse globale :

La majorité des aidés sont atteints de la maladie d'Alzheimer (respect du cahier des charges).

Les plateformes d'accompagnement et de répit sont nées du constat de la nécessité d'apporter des solutions souples et diversifiées pour répondre de façon personnalisée à chaque étape du parcours du couple aidant-aidé. Aussi, dans la volonté de proposer une palette suffisamment large pour atteindre cet objectif, le cahier des charges élaboré en 2011 indiquait que chaque plateforme d'accompagnement et de répit devait proposer des actions appartenant à chacune des trois grandes catégories d'activités suivantes :

- des activités de soutien, de formation ou d'éducation des aidants,
- des activités pour les couples aidants-aidés favorisant le maintien de la vie sociale,
- des solutions de répit à domicile

La plupart des structures proposent ces activités. Une seule ne propose pas de solution de répit à domicile mais cela à cause d'une contrainte temporaire, et une seule doit élargir son champ en proposant des activités pour les couples aidants-aidés.

Les financements alloués aux PFR seront à retravailler pour certaines (gestion des ETP, reste à charge, possibilité de financement via conférence des financeurs...).

La totalité des plateformes d'accompagnement et de répit ont mis en place des partenariats avec d'autres acteurs du territoire (France Alzheimer, MAIA, CLIC, SSIAD, autres EHPAD...). Des conventions de partenariat ne sont cependant pas toutes formalisées.